



19 décembre 2012

Deux chaires de l'EPFL en Valais consacrées à la santé

L'arrivée de l'EPFL en Valais, c'est un projet extrêmement porteur au niveau de la santé et de ce que le Gouvernement entend mettre en place pour continuer à garantir l'accès de la population à des prestations de soins de qualité.

Le canton du Valais abritera en effet deux chaires permanentes de l'EPFL spécialisées dans la recherche médicale de pointe :

- une chaire dans les disciplines des neurosciences et de la robotique, en lien notamment avec la Clinique romande de réadaptation de la Suva ;
- et une chaire à l'IRO – Institut de recherche en ophtalmologie – dans le domaine de la réhabilitation visuelle.

Ces chaires représentent une chance pour le canton, avec des emplois à haute valeur ajoutée, des perspectives de découvertes prometteuses (neuroprothèses, traitement des maladies oculaires), mais aussi des opportunités de formation stimulantes pour les étudiants dans un contexte de pénurie annoncée de personnel de santé.

La construction d'un Campus santé sur le site de l'Hôpital de Sion

En parallèle à l'installation de ces deux chaires, le Conseil d'Etat a pris la décision de charger l'Hôpital du Valais, en collaboration avec la HES-SO, de prévoir dans un avant-projet de concours d'architecture la réalisation sur le site de l'Hôpital de Sion d'un Campus santé.

Cela permettra de créer des synergies avec la réunion sur un même site des étudiants et chercheurs de la HES, de l'EPFL, de l'IRO, ainsi que des professionnels de la santé de l'Hôpital du Valais et de la Clinique romande de réadaptation de la Suva.

Ce projet de Campus santé complète de la meilleure des manières les projets déjà en cours au sein de l'Hôpital du Valais :

1. D'une part, il peut s'inscrire dans le cadre des travaux d'architecture qui seront nécessaires pour adapter les infrastructures de l'Hôpital de Sion suite à la décision du Conseil d'Etat de mars dernier de finaliser les études en vue de la concentration des soins somatiques aigus sur Sion, avec suites de traitement à Sierre et à Martigny.
2. D'autre part, il contribuera au renforcement déjà prévu des collaborations entre l'Hôpital du Valais et les hôpitaux universitaires, en particulier ceux de Genève, Lausanne et Berne.



Du point de vue de la politique sanitaire valaisanne, de telles stratégies de coopération entre nos établissements de soins et de formation et leurs grands frères que sont l'EPFL et les hôpitaux universitaires s'imposent comme la voie du succès pour garder sur le long terme en Valais des compétences précieuses et des prestations de qualité.

Incidences financières

Le Conseil d'Etat prévoit la réalisation, dans le cadre de la Convention signée avec l'EPFL, d'un programme d'investissements de l'ordre de 335 millions de francs brut. Un crédit cadre pour l'ensemble du projet sera proposé au Parlement l'an prochain. Il sera réparti en crédits d'objets détaillés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le Canton investira une somme de quelque 35 millions d'ici à 2014 pour l'ouverture des chaires de l'EPFL en Valais. Pour le fonctionnement de celles-ci, le Canton prendra en charge 8,4 millions de francs durant les sept premières années et un montant de l'ordre de 14 millions à partir de la huitième année.

Le financement des investissements de ce projet d'envergure sera détaillé ultérieurement en tenant compte des participations de tiers (collectivités publiques ainsi que partenaires et sponsors privés).

Maurice Tornay
Conseiller d'Etat

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez-vous adresser au conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé, Tél. 027 606 50 00

